

- Ministère du Travail >
- Normes d'emploi
- Santé et sécurité

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives – September 2017

Diffusion : 19 mars 2018
Dernière mise à jour : mars 2018

Aperçu du troisième trimestre

Pendant le troisième trimestre de 2017, l'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,8 % (48 règlements^[1]; 55 389 employés). La durée moyenne des négociations était de 9,2 mois.

Depuis janvier 2017, l'Ontario a connu 37 interruptions de travail. Ces interruptions ont touché 7 679 employés, soit une perte estimée de 0,01 % du temps de travail en Ontario.

Aperçu des négociations de septembre

En septembre, 13 règlements^[2] visant environ 9 901 employés ont été ratifiés. L'AAM a atteint 1,6 % (1,8 % dans le secteur public; 0,6 % dans le secteur privé). Deux règlements prévoyaient des paiements forfaitaires ou des primes de signature.

L'AAM la plus élevée, soit 2,0 %, était prévue par des règlements touchant l'industrie de la fabrication. La convention liant l'Université de Toronto et le Syndicat des Métallos visait le plus grand nombre d'employés (environ 4 341 dans l'unité « Staff-Appointed »), lesquels ont reçu une AAM de 1,9 %.

En septembre, l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,7 % et la moyenne pour l'année était de 1,7 %.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – septembre

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier-septembre (%)
Construction	nul	nul	nul	1,5
Enseignement et services connexes	3	5 434	1,9	1,7
Services de santé et assistance sociale	3	850	1,2	1,4
Fabrication	1	160	2,0	1,9
Autres services	1	795	0,0	2,1
Primaire	nul	nul	nul	nul
Administrations publiques	3	1 340	1,9	1,6
Commerce et finances	nul	nul	nul	2,3
Transport, communications et services publics	2	1 322	0,8	1,9

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON

#équitravailON

Tous les règlements	13	9 901	1,6	1,7
---------------------	----	-------	-----	-----

Aperçu des négociations collectives prévues^[3]

Les conventions majeures dont l'expiration est prévue touchent notamment les municipalités, les commissions de services policiers, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les universités, les services de développement, le gouvernement de l'Ontario (unité correctionnelle), Bell Canada, la Société canadienne des postes, Essar Steel Algoma Inc. et Bruce Power Lp/Bruce Power Inc.

^[1]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

^[2]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

^[3]Les situations de négociation résultant de décisions récentes de la Commission des relations de travail de l'Ontario ou de conventions ratifiées avant la diffusion de la publication mensuelle actuelle peuvent ne pas être prises en compte si les données relatives aux règlements n'ont pas été communiquées aux Services d'information sur les négociations collectives avant le moment de la publication.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616